

Coronavirus – Covid-19
Nouvelles mesures – point de situation

Le 24 avril 2020

Madame, Monsieur,

Trente-neuvième jour du confinement.

Les nouvelles :

- Déconfinement
- Marché de l'emploi
- Tickets restaurant
- Reprise d'activité
- Inspection du travail
- Projet de loi de finances rectificative
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- Assurances
- Politiques publiques
- Avocats

1. Déconfinement

Le schéma de déconfinement semble se préciser. Les premières pistes ont été dévoilées par le Président de la République lors d'une conférence téléphonique organisée avec des maires.

Sur le calendrier, il est indiqué qu'un projet sera présenté aux élus locaux mardi prochain, avant une phase de concertation jusqu'à sa présentation définitive début mai.

L'exécution écarte un déconfinement par région au profit d'un cadre national qui « s'adaptera aux réalités de chaque territoire ».

Le retour à l'école, prévu pour se faire en trois phases, reposerait sur le principe du volontariat.

S'agissant des transports, un cahier des charges sanitaire et opérationnel est attendu. Les trajets interrégionaux pourraient redevenir possibles, tout en étant déconseillés.

[Source Les Echos](#)

2. Marché de l'emploi

Fort logiquement, la crise sanitaire pèse lourdement sur les embauches.

Deux indicateurs l'attestent.

Dans son baromètre mensuel, l'AcoSS note qu'en mars 2020, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) a diminué de 22,6% par rapport au mois de février, de 19,3% sur trois mois et de 23% sur un an.

Les déclarations d'embauche en CDI diminuent de 20,5 % en mars 2020, et celles en CDD de plus d'un mois de 24,5 %. Sur un an, les déclarations d'embauche en CDI et celles en CDD de plus d'un mois baissent respectivement de 20,4 % et 25,5 %.

Dans le même temps, l'AcoSS confirme qu'au quatrième trimestre 2019, les effectifs salariés avaient poursuivi leur progression, pour une croissance totale de 1,5% par rapport à 2018.

[Indicateurs AcoSS-Urssaf à fin mars 2020](#)

La contraction se confirme à la lecture des données de l'Apec (Association pour l'emploi des cadres) : le volume d'offres d'emploi cadre a chuté de 40% en un mois.

[Source Actuel RH](#)

3. Tickets restaurant

Aujourd'hui, des salariés utilisant des tickets restaurant ne peuvent pas dépenser plus de 19 € par jour.

Un frein pour ceux qui veulent pouvoir financer une grosse tournée de courses avec leurs titres.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement envisage d'augmenter le plafond de dépense à 95 € par jour.

Dans un second temps, le déplacement sera limité à l'utilisation des tickets dans un restaurant, afin de soutenir le secteur.

Enfin, il est envisagé de reverser l'argent des tickets non utilisés à destination d'un fonds de solidarité pour les restaurants en difficulté.

[Source RTL](#)

4. Reprise de l'activité

Le Monde donne la parole aux entreprises qui s'organisent pour préparer la reprise en veillant à la protection des salariés.

Le DRH de Jungheinrich fait le constat que « *Le 11 mai n'est pas la mort du Covid-19. On ne travaillera pas demain comme avant* » et conclut à la poursuite du télétravail tant qu'un protocole sanitaire n'est pas établi.

La maîtrise des flux de circulation dans l'entreprise est un enjeu majeur : la DRH de Société Générale indique réfléchir sur les roulements et le télétravail, admettant qu'il est pour l'heure impossible de faire revenir tout le monde dans les tours.

Quatre points d'action sont identifiés : propreté des locaux, conditions collectives de santé et de sécurité, réorganisation des positions de travail pour respecter la distanciation (2 mètres, nous dit l'OMS), identifier les populations les plus fragiles.

Pour certains groupes, ce cap est déjà franchi. A Toulouse, Airbus a repris son activité en s'inspirant ce qu'il a fait en Chine : réduction du temps de travail à 6 heures par tour, division des effectifs en deux équipes (« bleue » et « rouge »), port de masques, fermeture de certains postes ne permettant pas la distanciation, contrôle de température deux fois par jour.

Chez Veolia, l'on prévoit de tester les 50 000 collaborateurs de l'entreprise.

[Source Le Monde](#)

5. Inspection du travail

La semaine dernière, de vives tensions entre les inspecteurs du travail et leur hiérarchie ont été révélées au grand jour.

Les instructions de la DGT destinées à établir les priorités et les modalités d'intervention des services pendant la crise ainsi que la suspension d'un inspecteur

de la Marne ont conduit l'intersyndicale à adresser une plainte au Bureau International du Travail.

Dans un communiqué du 23 avril, le ministère du Travail souligne que depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, quarante-deux mises en demeure ont été adressées pour enjoindre les employeurs à mettre en œuvre les prescriptions sanitaires et plusieurs procédures de référé ont été engagées.

Désormais, en raison du « ralentissement » de la progression de la pandémie et du redémarrage progressif des activités, une présence plus soutenue sur le terrain est justifiée. A cet effet, le ministère indique que les services ont reçu de nouvelles dotations de masques.

Même si l'intervention à distance doit être privilégiée, la DGT demande aux agents de contrôle d'accroître les interventions sur site quand il est nécessaire d'apprécier la réalité des situations de travail et de procéder aux constats indispensables à l'ouverture de procédures juridiques.

Il sera procédé à des opérations ciblées dans les commerces de détail alimentaire, les établissements accueillant du public ou sur les chantiers, avec le concours de la force publique et des services de la répression des fraudes.

Ces éléments figurent également dans une nouvelle instruction de la DGT datée du 22 avril.

[Communiqué - Le ministère du Travail demande à ses services d'inspection d'élargir leurs contrôles sur site tout en respectant la priorité aux interventions à distance et les mesures sanitaires](#)

6. Projet de loi de finances rectificative

Sénateurs et députés ont trouvé un accord en commission mixte paritaire ([ici](#)) sur le contenu du deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020.

Adopté par les deux chambres, le texte prévoit :

- le passage en activité partielle des salariés en arrêts de travail dérogatoires à compter du 1^{er} mai, avec un renvoi au décret pour en fixer les modalités d'application ;
- la baisse à 5,5 % du taux de TVA applicable aux tenues de protection et aux solutions hydroalcooliques ;
- le rehaussement à 1 000 euros du plafond de déduction à l'impôt sur le revenu des sommes versées aux associations de soutien aux plus démunis ;

- l'augmentation à 7 500 euros du plafond d'exonération d'impôt sur le revenu applicable aux rémunérations perçues au titre des heures supplémentaires, afin de tenir compte de celles effectuées depuis le 16 mars 2020, début du confinement, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire ;
- l'introduction, pour les très petites et petites entreprises qui n'ont pas eu accès à un prêt bancaire garanti par l'État, d'un mécanisme subsidiaire de prêts participatifs adossés au fonds de développement économique et social ;
- la prise en compte d'objectifs de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, notamment en matière de lutte contre le changement climatique, par l'Agence des participations de l'Etat lorsqu'elle soutient une entreprise.

[Texte élaboré par la commission mixte paritaire](#)

7. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

1 500 € : c'est le montant de la prime forfaitaire qui sera versée aux salariés de Sanofi présents à la date du versement, dont la rémunération est inférieure à trois Smic et qui ont été présents sur le lieu de travail, en moyenne une fois par semaine, entre le 16 mars et le 30 avril 2020, puis du 1^{er} au 11 mai.

Initialement, il était envisagé de verser une prime proportionnelle aux salaires. Devant les protestations des syndicats, la direction y a renoncé.

[Source AEF](#)

8. Assurances

Le secteur de l'assurance est particulièrement sollicité depuis le début de la crise.

Très vite, il est apparu que nombre de dispositifs ne couvraient pas les risques exceptionnels, présentant un caractère systémique et généralisé, tels que la pandémie actuelle.

Il n'est pas davantage possible de mobiliser le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, dont les conditions ne sont pas remplies.

C'est la raison pour laquelle le ministère de l'Economie et des Finances installe un groupe de travail qui devra s'attacher à définir un cadre assurantiel adapté, offrant une couverture des risques d'une intensité exceptionnelle, comme la survenue d'une épidémie de grande ampleur.

Le cadre fixé devra permettre aux acteurs économiques de faire face à une baisse du chiffre d'affaires et de poursuivre leur activité dans les meilleures conditions, à un coût abordable pour les entreprises et maîtrisé pour la collectivité publique.

Des propositions sont attendues d'ici début juin.

[Communiqué - Installation du groupe de travail sur le développement d'une couverture assurantielle des évènements exceptionnels, dont les pandémies](#)

9. Politiques publiques

La ministre du Travail a été auditionnée à l'Assemblée nationale mercredi soir. L'occasion de faire le point sur les grands dossiers.

Sur la reprise, elle a annoncé que soixante guide sectoriels et un guide transversal seraient publiés pour présenter les mesures de prévention adéquates. Les horaires déclarés et l'alternance télétravail/présentiel sont conseillés.

Sur l'activité partielle, Muriel Pénicaud entend maintenir l'extension du dispositif aux catégories et statuts visés par les différentes ordonnances.

Evoquant la méthode suivie, elle a déclaré : « *En ce qui concerne le filet de sécurité qu'on a dû élargir, on est allé très pragmatiquement en quelques semaines vers un système universel de chômage partiel, ce qui n'était pas le cas avant. On l'a fait en constatant qu'il y avait beaucoup de trous dans la raquette. Évidemment, ça, c'est un acquis qu'il faudra conserver* ».

Au sujet du coût du dispositif, le chiffrage de 24 milliards d'euros est confirmé, alors même que si tout le volume d'heures aujourd'hui déclarées était indemnisé, cela représenterait 50 milliards. La ministre souligne que les entreprises ont à dessein « visé large » et que seulement 55% ont commencé à demander le paiement des heures en activité partielle.

Elle s'est engagée à ce que les remboursements soient effectués entre 7 et 10 jours, et a annoncé que les banques accepteraient de faire des avances lorsque les remboursements doivent intervenir en fin de mois.

Interrogée sur l'avenir, la ministre a insisté sur la nécessité d'axer le futur plan de relance sur un volet compétences et un volet emploi, notamment pour les jeunes.

Sur la question de la prime exceptionnelle, au sujet de la possibilité de moduler selon les conditions de travail, elle a déclaré : « *Si une entreprise commence à 'piquailler',*

si j'ose dire, à considérer que certains ont fait un effort, mais que certains n'étaient pas peut-être pas présents autant..., je pense que [...] ce n'est pas du très bon management ».

[Source AEF](#)

10. Avocats

Les ordres des avocats des barreaux de Paris et Marseille ont demandé au Conseil d'Etat d'enjoindre au Gouvernement de fournir notamment des masques de protection et du gel hydroalcoolique aux avocats dans l'exercice de leurs missions.

Le juge des référés affirme qu'il appartient à l'État d'assurer le bon fonctionnement des services publics, et qu'il doit, lorsque les lieux ou la nature des missions conduisent inévitablement à des contacts étroits et prolongés, mettre à disposition des équipements de protection. Face à un contexte de pénurie persistante de masques, le Gouvernement doit aider les avocats, qui concourent au service public de la justice en tant qu'auxiliaires de justice, à s'en procurer en facilitant l'accès des barreaux et institutions représentatives de la profession aux circuits d'approvisionnement. Concernant le gel hydroalcoolique, même si les avocats peuvent s'en procurer, l'État doit malgré tout en mettre à disposition lorsque l'organisation des lieux ou la nature même des missions ne permettent pas de respecter les règles de distanciation sociale.

Néanmoins, compte tenu des différentes mesures déjà prises par le Gouvernement, des moyens dont dispose l'administration et des pouvoirs du juge des référés, qui ne peut ordonner que des mesures susceptibles d'être prises à très brefs délais, le juge des référés du Conseil d'Etat a estimé que l'absence de distribution de matériels de protection aux avocats ne révélait pas une carence de l'Etat portant, de manière caractérisée, une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales invoquées.

[Conseil d'Etat, 20 avril, Protection des avocats](#)

11. L'intégrale (ou presque) des textes relatifs aux mesures sociales liées au COVID-19

NB : nous actualisons en ce moment la liste de nos références. Certains liens peuvent dysfonctionner ou certaines dispositions peuvent avoir été abrogées

Informations officielles sur l'épidémie

- ✓ <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Lois

- ✓ [Loi de finances rectificative](#)
- ✓ [Loi ordinaire d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19](#)
- ✓ [Loi organique d'urgence](#)

Ordonnances

- ✓ [Dossier presse du gouvernement](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-310 du 25 mars 2020 portant dispositions temporaires relatives aux assistants maternels et aux disponibilités d'accueil des jeunes enfants](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-311 du 25 mars 2020 relative à l'adaptation temporaire des règles d'instruction des demandes et d'indemnisation des victimes par l'Office national d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales et par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020 relative à la prolongation de droits sociaux](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-322 du 25 mars 2020 adaptant temporairement les conditions et modalités d'attribution de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail et modifiant, à titre exceptionnel, les dates limites et les modalités de versement des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-324 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421 2 du code du travail](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-328 du 25 mars 2020 portant prolongation de la durée de validité des documents de séjour](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-385 du 1er avril 2020 modifiant la date limite et les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-386 du 1er avril 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire](#)

[et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle](#)

- ✓ [Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-388 du 1er avril 2020 relative au report du scrutin de mesure de l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et à la prorogation des mandats des conseillers prud'hommes et membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-389 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives du personnel](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-405 du 8 avril 2020 portant diverses adaptations des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)

Questions-réponses thématiques

- ✓ [Questions-réponses prime exceptionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses Mesures de prévention dans l'entreprise contre le COVID-19 - Masques](#)
- ✓ [Questions-réponses service de santé au travail](#)
- ✓ [Questions-réponses responsabilité de l'employeur - droit de retrait](#)
- ✓ [Questions-réponses télétravail](#)
- ✓ [Questions-réponses mesures de prévention hors Covid](#)
- ✓ [Questions-réponses garde d'enfants et personnes vulnérables](#)
- ✓ [Questions-réponses indemnisation chômage](#)
- ✓ [Questions-réponses formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Questions-réponses adaptation de l'activité, congés, mise à disposition](#)
- ✓ [Questions-réponses dialogue social au sein de l'entreprise](#)
- ✓ [Questions-réponses embauche, démission, sanctions, licenciement](#)
- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)
- ✓ [Questions-réponses fonds social européen](#)

Organisation du travail

- ✓ [Questions-réponses Ministère du Travail](#)
- ✓ [Communication du Ministère du travail : les obligations des employeurs](#)
- ✓ [Communiqué du Ministère du travail précisant les modalités d'organisation du travail à adopter](#)
- ✓ [Anact : coronavirus quels enjeux de conditions de travail](#)
- ✓ [INRS : COVID-19 et entreprises – foire aux questions](#)
- ✓ [Mise à disposition](#)
- ✓ [Sécurité et santé des travailleurs : les obligations générales de l'employeur et sa responsabilité](#)

Dialogue social

- ✓ [Décret n° 2020-419 du 10 avril 2020 relatif aux modalités de consultation des instances représentatives du personnel pendant la période de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Décret n° 2020-441 du 17 avril 2020 relatif aux délais d'extension des accords de branche ayant pour objet de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19](#)

Inspection du travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de licenciement ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période crise liée à la pandémie covid-19 ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques](#)
- ✓ [Note DGT du 30 mars 2020 relative aux modalités d'intervention du système d'inspection du travail dans les entreprises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Instruction DGT du 7 avril 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de rupture ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période de l'état d'urgence justifié par la pandémie COVID-19, ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques contre les décisions prises dans ce domaine](#)

Organisation juridictionnelle

- ✓ [Circulaire de présentation des dispositions du titre I de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Circulaire de présentation de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale et aux contrats de syndic de copropriété.](#)

Santé au travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au fonctionnement des services de santé au travail pendant l'épidémie de Covid 19](#)
- ✓ [Instruction DGT du 2 avril 2020 relative à l'activité des services de santé au travail inter-entreprises et de leurs personnels pendant l'épidémie de Covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-410 du 8 avril 2020 adaptant temporairement les délais de réalisation des visites et examens médicaux par les services de santé au travail à l'urgence sanitaire](#)

Fiches métier

- ✓ [Fiche "Travail dans le maraîchage"](#)
- ✓ [Fiche "travail circuit court - amap - vente à la ferme"](#)
- ✓ [Fiche "Activités agricoles"](#)
- ✓ [Fiche "Chantiers de travaux agricoles"](#)
- ✓ [Fiche "Travail saisonnier"](#)
- ✓ [Fiche "Activité viticole et/ou de vinification"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans la conchyliculture et la mytiliculture"](#)
- ✓ [Fiche "Travail filière cheval"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans l'élevage"](#)
- ✓ [Fiche "Travail en abattoir"](#)
- ✓ [Fiche "Travail sur un chantier de jardins espaces verts"](#)
- ✓ [Fiche "Travail en drive"](#)
- ✓ [Fiche "Travail en caisse"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans un commerce de détail"](#)
- ✓ [Fiche "Travail en boulangerie"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans la restauration collective ou la vente à emporter"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans l'hôtellerie - femme et valet de chambre "](#)
- ✓ [Fiche "Réceptionniste ou veilleur de nuit"](#)
- ✓ [Fiche "Prestataire d'entretien de locaux"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans la collecte des ordures ménagères"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans la blanchisserie industrielle"](#)
- ✓ [Fiche "Agent de maintenance"](#)
- ✓ [Fiche "Plombier - Installateur sanitaire"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans le dépannage - Intervention à domicile"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans une station-service"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans un garage"](#)
- ✓ [Fiche "Conseiller clientèle et/ou personnel d'accueil dans le secteur de la banque"](#)
- ✓ [Fiche "Opérateur en centre d'appels"](#)
- ✓ [Fiche "Chauffeur livreur"](#)
- ✓ [Fiche "Agent de sécurité"](#)
- ✓ [Fiche "Agent funéraire"](#)
- ✓ [Guide BTP](#)

- ✓ [Guide filière bois](#)
- ✓ [Bonnes pratiques transport de fonds](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques du transport routier de marchandises et des prestations logistiques](#)

URSSAF

- ✓ [FAQ Urssaf](#)
- ✓ [Communiqué URSSAF absence de prélèvement de l'échéance mensuelle du 20 mars](#)
- ✓ [Communiqué Acoff du 23 mars](#)
- ✓ [Urssaf report échéances 15 avril](#)
- ✓ [Urssaf : action sociale pour les travailleurs indépendants](#)
- ✓ [Urssaf : des mesures exceptionnelles pour l'échéance du 20 avril](#)

Economie / Impôt

- ✓ [Communiqué du ministère de l'économie sur les mesures d'aide aux entreprises en matière de cotisations sociales et d'impôt](#)
- ✓ [FAQ MINEFI](#)
- ✓ [Tenir son AG et respecter les délais comptables dans le contexte de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Prêt garanti par l'Etat](#)
- ✓ [Engagement de responsabilité pour les grandes entreprises bénéficiant de mesures de soutien en trésorerie](#)
- ✓ [Les mesures de soutien aux entreprises](#)
- ✓ [Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices](#)
- ✓ [Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-394 du 2 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-433 du 16 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-378 du 31 mars 2020 relatif au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19](#)

Formation - apprentissage

- ✓ [Communiqué du Ministère du travail du 15 mars 2020](#)
- ✓ [Mise à disposition des CFA et des organismes de formation d'outils et de contenus pédagogiques à distance permettant de garantir la continuité de l'activité de formation](#)
- ✓ [Questions-réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions-réponses formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses CPF](#)
- ✓ [Questions-réponses projet de transition professionnelle](#)
- ✓ [Guide GARF, Former ses salariés pendant la pandémie](#)
- ✓ [Instruction DGEFP du 9 avril 2020 relative au renforcement du FNE-Formation dans le cadre de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Impact des mesures d'endiguement de la pandémie](#)
- ✓ [Communiqué - Organisation pour le passage des diplômés en apprentissage](#)
- ✓ [Convention FNE Formation](#)
- ✓ [Demande subvention FNE Formation](#)

Stagiaires

- ✓ [Convention de stage à distance](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(français\)](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(anglais\)](#)
- ✓ [Plan de continuité pédagogique](#)

Déplacements et fermeture des établissements recevant du public

- ✓ [Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Attestation et justificatif de déplacements professionnels](#)
- ✓ [FAQ du ministère de l'intérieur](#)
- ✓ [Décret n° 2020-264 du 17 mars 2020 portant création d'une contravention réprimant la violation des mesures destinées à prévenir et limiter les conséquences des menaces sanitaires graves sur la santé de la population](#)

Activité partielle

- ✓ [Code du travail : articles L5122-1 à L5122-5](#)
- ✓ [Code du travail : articles R5122-1 à R5122-26](#)
- ✓ [Code du travail : articles L.3232-1 et suivants](#)
- ✓ [Circulaire DGEFP n°2013-12 du 12 juillet 2013 relative à la mise en œuvre de l'activité partielle et documentation technique](#)
- ✓ [Arrêté du 26 août 2013 fixant les contingents annuels d'heures indemnisables](#)

- ✓ [Arrêté du 31 mars 2020 modifiant le contingent annuel d'heures indemnisables au titre de l'activité partielle pour l'année 2020](#)
- ✓ [Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle](#)
- ✓ [Version consolidée du décret](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Décret n° 2020-435 du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Communiqué du Ministère du travail du 16 mars 2020](#)
- ✓ <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle>
- ✓ [Notice DGEFP](#)
- ✓ [Communiqué sanctions activité partielle](#)
- ✓ [Urssaf activité partielle](#)
- ✓ [Position de place couverture complémentaire](#)
- ✓ [Consigne technique couverture complémentaire](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Simulateur de calcul activité partielle](#)
- ✓ [Formation professionnelle des salariés en activité partielle](#)

Arrêt maladie

- ✓ [Décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-193 du 4 mars 2020 relatif au délai de carence applicable à l'indemnité complémentaire à l'allocation journalière pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-434 du 16 avril 2020 relatif à l'adaptation temporaire des délais et modalités de versement de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail](#)
- ✓ [Décret n° 2020-459 du 21 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Arrêt maladie pour salariés sans possibilité de télétravail présentant un risque élevé](#)
- ✓ [Arrêt personne à risque élevé Ameli.fr](#)
- ✓ [Fiche arrêt de travail](#)
- ✓ [Communiqué - Personnes vulnérables et salariés en arrêt pour garde d'enfant : un nouveau dispositif simple et protecteur](#)

CNIL

- ✓ [Mise en place télétravail](#)
- ✓ [Bonnes pratiques télétravail](#)

- ✓ [Les conseils de la CNIL pour utiliser les outils de visioconférence](#)
- ✓ [Les relations avec la CNIL pendant l'état d'urgence sanitaire](#)

Fonction publique

- ✓ [Questions-réponses fonction publique](#)
- ✓ [Réunions à distance des instances de dialogue social](#)

Employeurs inclusifs - handicap

- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)
- ✓ [Mesures ESS](#)
- ✓ [Questions-réponses handicap](#)
- ✓ <https://entreprise.inclusion.beta.gouv.fr/>

Chômage

- ✓ [Décret n° 2020-361 du 27 mars 2020 portant modification du décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage](#)
- ✓ [Décret n° 2020-425 du 14 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Arrêté du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Pôle emploi face à la crise sanitaire COVID-19 - Réponses aux questions des demandeurs d'emploi et des entreprises](#)
- ✓ [Communiqué Mobilisation emploi](#)
- ✓ [Questions-réponses sur l'indemnisation du chômage](#)

Travailleurs étrangers

- ✓ [Communiqué du Ministère de l'Intérieur](#)
- ✓ [Communiqué du Ministère du Travail sur la situation des travailleurs frontaliers](#)
- ✓ [Certificat Belgique](#)

Culture

- ✓ [Employeurs culturels face aux impacts de la crise de coronavirus](#)

Engagement contre le Covid-19

- ✓ <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>
- ✓ <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/precisions-des-modalites-selon-lesquelles-les-francais-peuvent-choisir-d-aller>
- ✓ <https://www.avocat.fr/actualites/operation-covid-19-avocats-solidaires>
- ✓ <https://www.solidaires-handicaps.fr/>

A vérifier, à rechercher par l'entreprise :

- ✓ Accords collectifs applicables à l'entreprise (temps de travail, activité partielle, chômage partiel)
- ✓ Est-ce que l'entreprise a eu recours à l'activité partielle dans les 36 derniers mois (dans l'affirmative, l'employeur doit prendre des engagements dans sa nouvelle demande d'autorisation) ?
- ✓ Accord dialogue social (pour les délais de consultation des CSE).

Nous vous transmettrons dans les meilleurs délais les nouveaux textes dès qu'ils nous seront connus.

Bon courage à tous. Prenez soin de vous et de vos proches.

L'équipe Fidere Avocats